

Hôpital d'Instruction des Armées Legouest  
*Service de Médecine Physique et de Réadaptation*

## Informations sur le règlement du service

**Les portables sont strictement interdits** lors des différentes séances sur le plateau technique ou lors des séances en groupe à l'extérieur du service (kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité, orthophonie...)

- **Une tenue et une attitude correcte sont demandées** que ce soit lors des séances ou en chambre.
- Les horaires de visites (familles, amis..) doivent être respectés (17h-20h) avec une attitude correcte en chambre.
- Les repas doivent se prendre à table dans la mesure du possible (non dans le lit).
- Les traitements médicamenteux prescrits par les médecins du service doivent être pris en présence des infirmières.
- Les personnels du service ainsi que les patients hospitalisés doivent être respectés.
- Les autorisations de sortie pendant le séjour restent exceptionnelles après demande et accord du médecin.
- Toute sortie à l'extérieur de l'établissement non autorisée par le médecin entraînera un arrêt immédiat de la prise en charge et une sortie d'hospitalisation. Pour les personnels militaires, le régiment sera informé des faits.
- Les horaires des permissions accordées par le médecin pour le week-end doivent être respectés : départ à partir de 17h le vendredi et retour avant 16h le dimanche. A défaut les médecins se réservent le droit d'arrêter la prise en charge.
- Les sorties thérapeutiques du vendredi 16h au dimanche 18h (plus de 48h) se font uniquement sur prescription médicale.
- Un respect strict des horaires des séances sur le plateau technique ainsi que des rendez-vous sur l'Hôpital est demandé. Tout retard de plus de 15 minutes verra la séance annulée.
- Les horaires de présence en chambre doivent être respectés lors de la visite des médecins (le lundi à 11h et le mercredi à 17h), lors des différents repas (7h30, 12h20 et 18h20) ainsi que lors de la distribution des médicaments par les infirmières (7h, 12h et 17h).
- Le port du bracelet d'identification est obligatoire et ne doit pas être enlevé durant l'hospitalisation.
- L'attribution d'une chambre seule se fait principalement sur indication médicale.
- Les multiprises sont interdites dans les chambres en lien avec le risque incendie.
- Un accord du médecin et de la diététicienne est requis pour que la famille et les visites des patients apportent de la nourriture au sein du service.
- Le choix des thérapies réalisées se fait selon une prescription médicale établie à l'entrée.
- Le patient ne peut pas choisir son thérapeute, l'attribution d'un thérapeute se fait selon la disponibilité de ceux-ci.

**Pour rappel, nous sommes dans un établissement militaire, un comportement adéquat est donc demandé.**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance du règlement du service de Médecine Physique et Réadaptation de l'HIA LEGOUEST et accepte le fait qu'en cas de non-respect de ces règles, les médecins se réservent le droit de mettre fin immédiatement à la prise en charge dans le service.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

« Lu et approuvé »

Signature :